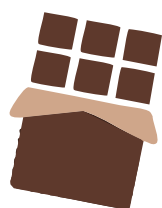




Quelles transitions pour une filière cacao juste et durable ?



*De la fève à la tablette,
le dossier des acteurs
de commerce équitable*



Un dossier réalisé par :



COMMISSION FILIÈRE

CACAO DURABLE ET ÉQUITABLE



Dans le cadre du Programme Équité :



Un programme de :



Financé par :





Julie Stoll

*Déléguée Générale
de Commerce Équitable France*

Le dossier que vous tenez entre vos mains présente les contributions du mouvement du commerce équitable à la durabilité de la filière cacao. Il est organisé autour de 3 thèmes qui ont fait l'actualité du secteur en 2024 : les défis de la mise en œuvre, finalement retardée, du règlement européen de lutte contre la déforestation, les effets de l'inédite volatilité à la hausse des cours mondiaux du cacao et les stratégies de transition écologique des modes de culture du cacao. Une quatrième partie fait le point sur les dynamiques du marché du cacao équitable en France.

Ce dossier sur la durabilité de la filière cacao permet ainsi de découvrir les perspectives et retours d'expérience de toutes les catégories d'acteur·rices des filières de commerce équitable, de la fève à la tablette. Les membres de la Commission Cacao du collectif Commerce Équitable France, ainsi que 2 partenaires Ouest Africains, ont apporté leur contribution. Vous y trouverez :

- ✦ L'engagement de trois labels de commerce équitable, Fairtrade Max Havelaar, le Symbole des Producteurs Paysans et Fair for Life en matière de protection des forêts.
- ✦ L'analyse du RICE et du FTGN, les réseaux de coopératives certifiées de commerce équitable de Côte d'Ivoire et du Ghana, sur les effets de la hausse des cours mondiaux du cacao dans leurs pays.
- ✦ L'expérience de 2 entreprises «100% engagées» en faveur d'un cacao bio et équitable, qui partagent leur expérience de relations partenariales avec les organisations de producteur·rices. Kaoka relate les moyens mis en œuvre pour accompagner ses fournisseurs à la maîtrise des dispositifs de traçabilité pour relever le défi de la conformité au RDUE. De son côté, la Scop Ethiquable revient sur son programme de soutien à la diffusion des bio-intrants auprès de et avec les coopératives d'Amérique Latine et d'Afrique.
- ✦ L'illustration par Biocoop du rôle clef que peut jouer un distributeur dans l'engagement des marques à l'égard de l'amont des filières : pour être référencé dans ses rayons, le chocolat ne peut être que bio et issu d'un commerce équitable... demain, il devra également être issu d'un mode de production en agroforesterie.
- ✦ Le partage des premiers résultats du programme Équité, piloté par Agronomes & Vétérinaires sans frontières et Commerce Équitable France, en matière d'accompagnement des coopératives de cacao ouest africaines dans la transition écologique de leur modes de production.

- + L'analyse de l'organisme de finance solidaire, la Sidi, expliquant à quel point l'accès au crédit de campagne pour la structuration des coopératives est un facteur déterminant de leur structuration... Et comment la garantie d'un contrat de commerce équitable facilite l'octroi des prêts.
- + Enfin, côté marché, le point sur les tendances, à la hausse, des ventes de produits chocolatés issus de commerce équitable en France. Et comment les réseaux militants, Max Havelaar et Artisans du Monde, interpellent les collectivités pour transformer les achats publics et faire en sorte que demain, tout le chocolat consommé dans les cantines soit issu d'un commerce équitable et durable !

Le commerce équitable vise à organiser les échanges commerciaux dans les filières de manière à ce que chacun-e puisse vivre décemment de son travail... Et investir dans la transformation des modes de production pour faire face au défi du réchauffement climatique et de l'érosion de la biodiversité. Alors que le secteur du cacao est soumis à de multiples défis sociaux et environnementaux - pauvreté des producteur-rices, travail des enfants, vieillissement des cacaoyères, déforestation etc.- les filières de commerce équitable fournissent un foisonnement d'innovations et d'expériences particulièrement riches en enseignements pour alimenter les réflexions de l'ensemble du secteur du cacao et du chocolat.

Ces expériences, dont certaines ont atteint une maturité ou une échelle significative, s'appuient sur un socle de valeurs qui constituent les germes de ce que l'on devrait retrouver dans des modes de régulation de la filière qui s'appliqueraient à tous-tes :

- + le partage de la valeur au sein de la chaîne de valeur ;
- + la solidarité entre tous les maillons de la filière ;
- + le renforcement des organisations de producteur-rices ;
- + l'engagement dans la transition écologique de la production de cacao.

A nous toutes et tous de faire prospérer ces valeurs pour un chocolat propre et juste, de la fève à la tablette!

Bonne lecture !



SOMMAIRE

- + **Règlement européen sur la déforestation :
les leviers pour une mise en œuvre inclusive** P7
- + **2023-2024 - La hausse des cours mondiaux du cacao
bénéficie-t-elle aux producteur-rices ouest-africain-es ?** P18
- + **Diffuser les pratiques agroécologiques pour en finir
avec la production monoculturelle de cacao** P23
- + **Stimuler la demande :
données et perspectives de marché en France** P32





RÈGLEMENT EUROPÉEN SUR LA DÉFORESTATION : LES LEVIERS POUR UNE MISE EN ŒUVRE INCLUSIVE





Perspective de la Commission Cacao de Commerce Équitable France

**FACE AU RISQUE DE DÉTRICOTAGE DU RÈGLEMENT EUROPÉEN
CONTRE LA DÉFORESTATION, LES ACTEUR·RICES DE COMMERCE
ÉQUITABLE DEMANDENT QUE CES 12 MOIS DE REPORT SOIENT MIS
AU SERVICE DE L'INCLUSION POUR NE PAS LAISSER DE NOMBREUX
PAYSAN·NES SUR LE BORD DU CHEMIN.**

© AVSF



Commerce Équitable France prend acte de la décision de report de l'entrée en application du règlement européen de lutte contre la déforestation (RDUE). Le collectif et ses membres craignent cependant que derrière une décision technique ne se cache une décision politique de liquidation d'un dispositif ambitieux et original de lutte contre le réchauffement climatique et la préservation de la biodiversité. Pour les acteur·rices du commerce équitable, des pays consommateurs comme des pays producteurs, l'urgence est de rendre accessible la mise en conformité à ce règlement européen aux millions de familles paysannes à l'origine du café et du cacao consommés par les Européens. Ils appellent à concentrer les efforts des 12 prochains mois sur les leviers permettant la mise en conformité des filières, à savoir des relations commerciales plus équitables et le renforcement de capacité des coopératives de producteur·rices.

- Une réglementation clé pour lutter contre le dérèglement climatique et l'effondrement de la biodiversité qui constitue un défi de taille pour les petit·es producteur·rices de café et de cacao

Pour les petit·es producteur·rices qui cultivent le café et le cacao sur des petites parcelles de 1 à 4 hectares, ce règlement européen représente un défi majeur, qu'ils participent ou non à la déforestation. Commerce Équitable France, Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF) et le Réseau Ivoirien du Commerce Équitable (RICE) ont fait réaliser en 2024 une étude par l'IDEF et BF consult, "*Nouvelles réglementations pour un cacao zéro déforestation : quel rôle et quels coûts pour les coopératives ivoiriennes ?*"¹ qui illustre les défis du RDUE. **Cette étude montre que pour les petit·es producteur·rices qui vivent dans l'ensemble avec moins de \$2 par jour, le coût des investissements technologiques et organisationnels permettant d'assurer la traçabilité des matières premières sont hors de leur portée. Pour couvrir ces investissements, une amélioration des pratiques commerciales qui assurent une prise en charge financière et un engagement dans la durée des entreprises du secteur est indispensable.**

- Des solutions existent et les acteur·rices de commerce équitable montrent la voie

Pourtant des solutions existent déjà : des entreprises de commerce équitable montrent que des filières traçables et durables sont possibles en misant sur des relations directes avec les coopératives de producteur·rices, l'équité des relations commerciales, le renforcement et l'autonomie des organisations de producteur·rices et la traçabilité.

Les résultats de l'étude IDEF/BF Consult qui montrent que les coopératives certifiées de commerce équitable et qui bénéficient de partenariats commerciaux contractualisés, stables et rémunérateurs sont celles qui sont le plus proches de la conformité aux exigences du RDUE.

1. <https://programme-equite.org/cacao-zero-deforestation-les-recommandations-du-mouvement-du-commerce-equitable-pour-accompagner-la-mise-en-conformite-des-cooperatives-ivoiriennes-aux-nouvelles-reglementations/>

Le rôle des certifications de commerce équitable (Fairtrade/MaxHavelaar, SPP ou encore Fair for Life) apparaît comme un facteur majeur de renforcement de capacité organisationnelles des coopératives et d'accompagnement d'un processus d'amélioration continue. Enfin, l'étude confirme le poids du levier économique : parmi les coopératives les plus proches de la conformité, on trouve en effet les coopératives qui bénéficient de contrats de commerce équitable et qui touchent une prime de développement. Celles-ci ont pu réaliser des investissements dans des dispositifs de traçabilité et des systèmes de gestion et d'information robustes et performants.

Une récente étude de Fairtrade International² converge avec ces observations et révèle que leur certification de commerce équitable place les coopératives dans une meilleure position pour protéger la forêt et s'aligner avec les exigences du RDUE.

De son côté, le label de commerce équitable Symbole des Producteurs Paysans (SPP) rappelle lors de son assemblée générale du 12 septembre dernier que [les] « partenaires du label SPP³ ont été parmi les précurseurs des principes qui ont récemment conduit la Communauté européenne à adopter la Loi Contre la Déforestation (EUDR). Avec sa nouvelle Norme Environnementale SPP, SPP Global confirme son engagement envers ce même but, sur la base des réalités des familles de petits producteurs ».

Pour **José Tissier**, président de Commerce Équitable France le report de la mise en application du RDUE pourrait aussi fragiliser les initiatives déjà prise dans le sens de la conformité :

« Faisons en sorte que les acteurs économiques – parmi lesquels de nombreux acteurs engagés dans le commerce équitable – qui ont engagé des efforts significatifs pour lutter contre la déforestation ne soient pas sanctionnés économiquement car placés dans une situation de concurrence déloyale ».

Gérald Godreuil, délégué général de la Fédération Artisans du Monde rappelle d'ailleurs que :

« Sans attendre la mise en œuvre de la réglementation, les acheteurs et consommateurs soucieux de l'environnement et des droits sociaux peuvent déjà faire le choix de soutenir des filières équitables et engagées pour la lutte contre la déforestation ».

Le report du RDUE doit être mis au service de l'inclusion et ne laisser aucune famille paysanne sur le bord du chemin en s'appuyant sur des relations commerciales véritablement équitables

L'article 11 du RDUE prévoit explicitement que pour assurer la conformité de leurs approvisionnements, les entreprises peuvent fournir de l'assistance à leur partenaires en vue de renforcer leurs capacités et leurs investissements facilitant leur mise en conformité⁴. Pour autant, l'immense majorité des petits producteurs n'ont pas à ce jour bénéficié de soutiens suffisants leur permettant de géoréférencer leurs parcelles de manière autonome et formaliser les preuves permettant de s'assurer qu'ils n'ont pas participé à la déforestation, le cas échéant. C'est pourquoi, pour les acteur·rices réuni·es au sein de Commerce Équitable France, les 12 prochains mois doivent être mis au service de l'inclusion de toutes les familles paysannes impliquées dans la production de café et de cacao dans la mise en conformité avec le RDUE.

Accompagner la mise en oeuvre du RDUE implique pour les exportateurs, les négociants ainsi que pour leurs clients, les multinationales du cacao et chocolat ou du café qui mettent ces produits sur le marché européen, de rentrer dans des démarches commerciales plus partenariales avec des engagements d'achats pluriannuels et avec des prix suffisamment rémunérateurs.

.....

2. <https://www.fairtrade.net/issue/deforestation> et <https://www.fairtrade.net/news/fairtrade-is-strong-partner-in-protecting-forests-and-deforestation-prevention-according-to-new-study>

3. Guatemala Ciudad 12 septembre 2024 DÉCLARATION PUBLIQUE DE LA XIII ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE SPP GLOBAL : https://spp.coop/wp-content/uploads/2024/09/TRI_Declaracion-AG-XIII_2024-09-12_VF_1.1.pdf

4. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32023R1115>

Perspective de la Commission Cacao de Commerce Équitable France

« Si le report du texte peut être une opportunité pour allouer plus de temps aux producteurs et productrices pour s'y conformer, il ne doit pas être une brèche pour revoir ses exigences à la baisse. La condition sine qua non pour que ce texte ambitieux permette de lutter efficacement contre la déforestation à long terme est un partage équitable de la valeur et de la responsabilité avec l'instauration de relations commerciales qui permettent aux producteurs et productrices d'investir dans leur système de traçabilité et dans des pratiques d'agroforesterie. », explique **Blaise Desbordes**, DG de Max Havelaar.

En outre, il faut favoriser et soutenir les initiatives dans les États producteurs qui favorisent la mise en place de systèmes de traçabilité publics. Pour **Christophe Eberhardt**, cofondateur de la SCOP Ethiquable :

« J'espère que ce délai permettra aux États producteurs de finaliser le développement d'un système de traçabilité unifié et public comme cela est prévu en Côte d'Ivoire. Nous défendons aussi l'idée que les organisations paysannes doivent être soutenues dans la maîtrise de leur gestion du géoréférencement et des dispositifs de traçabilité de manière autonome pour de renforcer les dépendances aux géants du secteur ».

Enfin, ce délai supplémentaire d'un an devrait être mis à profit par l'Europe pour dialoguer avec la société civile des pays producteurs et consommateurs et les États pour envisager des mesures adaptées à chaque contexte.





LE LABEL DE COMMERCE ÉQUITABLE SPP DEMANDE À L'UNION EUROPÉENNE UN SOUTIEN EFFECTIF AUX FAMILLES PAYSANNES POUR RÉPONDRE AUX EXIGENCES DU RDUE !

● Les organisations paysannes pionnières de la régénération des écosystèmes

Les organisations de producteurs SPP - label de commerce équitable du réseau de petits producteurs d'Amérique latine/Caraïbes, d'Afrique et d'Asie - ont été pionnières, depuis plusieurs décennies, dans la production biologique et agroécologique. Elles l'ont fait d'après une cosmovision paysanne et autochtone et en se focalisant sur la conservation et même la régénération de la nature, notamment les forêts et les jungles.

Pour cette raison, les Organisations de Petits Producteurs adhérant à SPP Global ont décidé en 2018 d'entamer un processus de formulation d'une norme SPP exclusive et dédiée aux enjeux environnementaux, montrant ainsi au monde leur engagement en faveur de la protection de l'environnement. Ce « chapitre environnemental SPP » va au-delà du règlement UE 2018/848 relatif à la production biologique, car justement ce chapitre met en avant l'engagement des coopératives SPP envers des pratiques agroécologiques intégrales, telles que les actions pour protéger les forêts et l'eau.

Dans cette optique, SPP a devancé l'initiative RDUE, notamment par le biais de son chapitre environnemental, et illustre comment les organisations membres ont historiquement protégé les forêts. Les petits producteurs SPP partagent eux aussi la nécessité de la protection de la forêt et les critères de contrôles qui lui sont associés.

● Dépasser le risque de barrière technologique prohibitive

Ils alertent cependant sur le risque que le RDUE ne génère des barrières technologiques prohibitives. Les producteurs demandent d'autre part que le marché garantisse la couverture du coût intégral de la production durable et respectueuse des forêts, des jungles, de la faune, des sols et de l'eau, y compris les coûts de la mise en conformité et de la traçabilité. **Ce n'est que par le biais d'un « commerce équitable généralisé » que les producteurs agissant depuis des décennies pour la protection des forêts peuvent être reconnus et renforcés grâce à ce type de réglementation.**

● L'Union européenne doit assumer ses responsabilités

Dernier point mais non le moindre, alors que le label SPP informe ses membres régulièrement sur le RDUE et ses implications, il estime que légiférer ne suffit pas. Les dirigeants du labels de commerce équitable SPP demandent que l'UE assume la responsabilité de ses décisions en agissant proactivement et en mettant à disposition des organisations de producteurs tous les outils, les ressources et un accès aux informations pertinentes, afin de garantir que les producteurs concernés puissent se conformer comme il se doit. L'idée que les actions concourant à la mise en conformité se ferait plus ou moins automatiquement par ruissellement avec l'aide des entreprises acheteuses s'est avérée largement insuffisante. Le report d'un an de l'entrée en application de ce nouveau règlement offre une opportunité d'y parvenir de manière plus efficace.

Le Symbole Producteurs Paysans (SPP) est un label de commerce équitable créé par la CLAC, la fédération des producteurs latino-américains du commerce équitable.

C'est le premier système de garantie du commerce équitable dont le cahier des charges appartient aux producteurs. En partenariat avec des entreprises et des consommateurs engagés, et soutenu par une certification indépendante, ce réseau d'organisations de producteurs lutte pour la reconnaissance de leur travail, la haute qualité des produits labellisés, une vie digne et une planète saine pour tous.

>> EN SAVOIR + <https://spp.coop/>



LES EFFETS POSITIFS DU LABEL DE COMMERCE ÉQUITABLE FAIRTRADE SUR LA PROTECTION DES FORÊTS ET LA PRÉVENTION DE LA DÉFORESTATION

© Remo Naegeli

Le mouvement de commerce équitable Fairtrade/Max Havelaar défend un modèle où le commerce rémunère justement les producteurs et productrices et protège les droits humains et l'environnement.

Pour anticiper les nouvelles exigences du **Règlement européen contre la déforestation et la dégradation des forêts (RDUE)**, Fairtrade a commandé au KIT - Royal Tropical Institute - une étude analysant les impacts et les moyens d'action de Fairtrade sur la déforestation dans les filières café et cacao publiée en mai 2024⁵. Dans ce cadre, environ soixante documents ont été étudiés, des acteur·rices du Fairtrade interrogés (coopératives, réseaux de producteurs, acheteurs...) et des missions de terrain analysées entre avril 2023 et mai 2024.

L'étude de coopératives de cacao en Côte d'Ivoire et du Ghana, les deux principaux pays producteurs, ont permis de confirmer l'impact positif du Fairtrade dans la lutte contre la déforestation, un des enjeux majeurs de la filière. Tout d'abord, via des standards exigeants vis-à-vis des coopératives et des producteur·rices (critères liés à la gestion environnementale et des ressources en eau, sur utilisation de matières dangereuses, sur la protection de la biodiversité et une date limite de preuve de non-déforestation à décembre 2018, plus exigeante que la future réglementation UE). En effet, les agriculteur·rices interrogé·es dans le cadre de l'étude ont indiqué que les normes Fairtrade les guident dans la mise en œuvre de mesures clés de protection des forêts. Par ailleurs, Fairtrade aide les coopératives dans la lutte contre la déforestation via :

- + Les équipes des réseaux continentaux de producteurs (Fairtrade Africa par exemple) accompagnent les coopératives et facilitent les échanges de connaissances, forment les techniciens des Organisations de Producteurs notamment sur les bonnes pratiques agricoles et les pratiques d'agroforesterie.
- + Des programmes d'appui terrain, qui vont au-delà de la simple sensibilisation aux standards du labels, notamment en matière d'agroforesterie et d'agroécologie, qui sont considérées comme très utiles par les producteur·rices. De nombreuses coopératives déclarent bénéficier de formations et d'un soutien d'autres entités en plus de Fairtrade, les coopératives Fairtrade ayant tendance à avoir davantage de partenariats externes que leurs homologues non certifiées.
- + Fairtrade a récemment lancé un partenariat avec Satelligence permettant de surveiller par satellites des exploitations et zones forestières, de traiter les images, de les renvoyer aux coopératives qui peuvent ensuite décider de les transmettre à leurs partenaires,
- + Le prix minimum garanti et la prime Fairtrade restent des leviers forts. En effet, les agriculteur·rices considèrent la déforestation comme un risque et l'associent directement à de faibles revenus (faible investissement, faible productivité des terres aggravée par le changement climatique, manque de moyens pour des pratiques durables telles que la plantation d'arbres d'ombrage...). Le prix minimum et la prime de développement du commerce équitable permettent par ailleurs aux coopératives de dégager des moyens financiers pour investir dans la cartographie de géolocalisation (qui contribue à la conformité avec l'EUDR), la conservation des forêts et d'autres mesures – telles que la plantation d'arbres d'ombrage, la protection de l'eau et la gestion des déchets – qui sont nécessaires pour une production de café et de cacao plus résistante au climat.

5. <https://files.fairtrade.net/publications/Fairtrade-forest-protection-and-deforestation-prevention-study-2024.pdf>



EXEMPLE DE LA COOPÉRATIVE ECAMOM

ECAMOM, une des coopératives ivoiriennes concernée par cette étude, a montré avoir investi la prime de développement perçue grâce au commerce équitable dans l'entretien des champs, la plantation d'arbres et de nouveaux cacaoyers. En 2022-2023, elle souhaitait investir 20% de sa prime dans la construction d'un centre de formation agricole. Selon elle, Fairtrade Africa a sensibilisé à la déforestation les producteurs et productrices de leur région.



@Mohamed Aly Diabate / Fairtrade / Fairpicture

Kouassi Affoué Angèle, 52 ans, productrice, membre de la coopérative ECAMOM et mère de 5 enfants. Procède à la cueillette des cabosses de cacao avec un bois de cacaoyer – 2021

S'il reste encore des leviers à actionner comme le suivi d'indicateurs spécifiques aux outils de lutte contre la déforestation ou la mise en place d'ateliers de sensibilisation et de formation supplémentaires, l'étude constate un impact positif du Fairtrade sur la prévention de la déforestation.

Depuis 1992, l'ONG Max Havelaar France agit pour développer un commerce équitable, respectueux des droits humains et de l'environnement.

Elle milite en faveur d'une économie mondiale éthique et responsable.

Avec le label Fairtrade/Max Havelaar, elle mobilise sur le territoire français les entreprises, les citoyens-consommateurs et les pouvoirs publics afin d'assurer aux paysans et travailleurs salariés des pays en développement une meilleure rémunération et des conditions de travail décentes. Max Havelaar France est membre fondateur du mouvement international de commerce équitable Fairtrade/Max Havelaar.

>> EN SAVOIR + <https://www.maxhavelaarfrance.org>



KAOKA, UNE ENTREPRISE QUI MET EN ŒUVRE LE PRINCIPE DE DILIGENCE RAISONNÉE POUR GARANTIR DES PRATIQUES ZÉRO DÉFORESTATION

Kaoka, entreprise de chocolats biologiques et équitables soutient fermement le règlement européen contre la déforestation (RDUE), une mesure cruciale pour relever l'un des plus grands défis de notre époque : la préservation du Vivant.

Pour Kaoka, cette législation ambitieuse et rigoureuse nécessite un accompagnement adapté pour les organisations paysannes. Conscients de cette réalité, kaoka a anticipé ses exigences en co-construisant avec ses partenaires de terrain un référentiel et des outils lui permettant d'être en conformité dans les délais initiaux.

“Nous avons pu nous appuyer sur notre expérience et notre implication sur le terrain, ainsi que sur l'étroite collaboration que nous entretenons depuis plus de 20 ans avec nos coopératives partenaires pour mener à bien ce chantier” explique **Guy Deberdt**, DG de Kaoka.

Avec le soutien de l'entreprise Kaoka, ces coopératives ont joué un rôle déterminant, en devenant actrices de cette mise en conformité. Kaoka rappelle que le principe de diligence raisonnée, pierre angulaire du règlement, place la responsabilité de vigilance et de la gestion du risque déforestation sur les acheteurs importateurs de fèves en UE. À son sens, cette responsabilisation est cruciale pour l'ensemble de la filière. **En tant qu'entreprise engagée et militante du commerce équitable, Kaoka estime qu'il est de leur devoir de montrer la voie et espère que le délai de mise en œuvre du RDUE ne servira pas à diluer ses exigences initiales.**

Kaoka est une entreprise spécialisée dans le chocolat biologique et équitable, labellisée Bio Partenaire. Depuis près de 30 ans, Kaoka s'engage dans des partenariats à long terme auprès de ses coopératives pour du cacao bio, éthique et solidaire.



EN SAVOIR



<https://www.kaoka.fr>





Expertise : coûts de mise en conformité et leviers d'action



PAS DE CONFORMITÉ AUX NORMES DE DURABILITÉ

SANS UN COMMERCE PLUS ÉQUITABLE :

COÛTS ET LEVIERS D'ACCOMPAGNEMENT DES COOPÉRATIVES

À LA GESTION DE LA TRAÇABILITÉ

© ECAM

Les nouvelles réglementations de la filière cacao marquent un changement de paradigme dans le fonctionnement du secteur. Le RDUE en Europe, et la norme ARS-1000⁶ en Côte d'Ivoire et au Ghana imposent une exigence de traçabilité qui va nécessiter de transformer le fonctionnement et l'organisation de la filière cacao, jusqu'ici caractérisée par l'opacité de l'origine de la matière première. Ces changements impactent déjà tous les maillons de la chaîne de valeur, de l'amont à l'aval.

Dans le cadre du programme Équité, Commerce Équitable France, Agronomes & Vétérinaires Sans Frontières, le Réseau Ivoirien de Commerce Équitable et le Fair Trade Advocacy Office ont publié une étude révélant l'ampleur des coûts de mise en conformité aux nouvelles régulations pour les coopératives de cacao en Côte d'Ivoire.

● Pourquoi la traçabilité coûte si cher aux coopératives ?

Pour vendre du cacao sur les marchés européens conforme au RDUE, les entreprises devront fournir aux autorités des informations précises (géolocalisation des parcelles, identité des producteur-rices, volumes de production et de vente etc.) récoltées auprès de leurs fournisseurs.

Dans ce contexte, les coopératives peuvent jouer un rôle fondamental dans la collecte des informations, dans leur mise à jour, mais aussi dans l'accompagnement de leurs membres à la protection de la forêt. Pour cela, elles doivent être capables de déployer des outils de géolocalisation de toutes les parcelles de production de leurs membres, savoir développer et maintenir des systèmes de gestion des informations récoltées et garantir la traçabilité physique et la séparation des lots de cacao collecté, ainsi que les informations concernant la légalité de la production.

À ce jour, peu de coopératives sont en mesure de collecter et de fournir ces informations stratégiques sous une forme formalisée, fiable et transférable. **Les transformations organisationnelles et technologiques pour y parvenir sont coûteuses et exigeantes et nécessitent de la part des coopératives des investissements importants.** Or, le "différentiel de ramassage"⁷ des coopératives, fixé par le Conseil Café-Cacao à 100 FCFA par kilo (soit 15 centimes d'euro) est actuellement trop faible pour dégager suffisamment de capacités d'investissement.

En outre, l'accès à des solutions de financement sur prêt reste pénalisé par des relations commerciales généralement instables et imprévisibles. Les coopératives sans contrats commerciaux sur la durée ne peuvent pas mobiliser les garanties suffisantes pour sécuriser et accéder à du crédit bancaire.

6. La norme ARS-1000 a été adoptée conjointement par la Côte d'Ivoire et le Ghana. Elle établit les exigences de "bonnes pratiques" de production du cacao, dans un objectif de traçabilité et de durabilité sociale et environnementale de la filière.

7. Il s'agit de la marge brute générée par la différence entre le prix de revente du cacao aux exportateurs et le prix de collecte du cacao aux membres de la coopérative.

| Expertise : coûts de mise en conformité et leviers d'action



• Commerce équitable et cacao tracé zéro déforestation : une corrélation positive

L'étude révèle également que les **coopératives les plus avancées en matière de traçabilité sont précisément celles qui bénéficient de relations commerciales équitables**, tandis que celles qui en sont privées sont les plus éloignées de la conformité.

En effet, le commerce équitable garantit un socle solide sur lequel les coopératives s'appuient pour progresser en matière de traçabilité grâce à 3 leviers :

- 1 Le levier économique :** Les coopératives qui disposent d'une certification et qui vendent aux conditions du commerce équitable dégagent, grâce aux primes touchées, des capacités d'investissement significativement supérieures aux coopératives non certifiées. Ces primes du commerce équitable ont permis à des coopératives de financer des dispositifs de traçabilité robustes et performants.
- 2 Le levier organisationnel :** le degré de conformité des coopératives dépend fortement de leurs capacités organisationnelles et de leurs compétences techniques. Or ces 2 éléments sont à la fois une condition d'accès aux certifications de commerce équitable et le résultat d'un processus d'amélioration continue permis par l'application des standards et des différents appuis fournis par les labels.
- 3 Le levier relationnel :** les coopératives bénéficiant de relations de commerce équitable stables et contractualisées catalysent d'autres partenariats techniques et financiers et bénéficient plus facilement de prêts bancaires, de partenariats avec des entreprises ou de programmes d'ONG qui favorisent les investissements des forêts dans la traçabilité et la protection.

Type de coopérative	Certifiée équitable Bénéficiaire d'un programme d'appui	Certifiée équitable Non bénéficiaire d'un programme d'appui	Non certifiée Non bénéficiaire d'un programme d'appui
Système de gestion interne	●●●●●	●●●●●	●●●●●
Traçabilité	●●●●●	●●●●●	●●●●●
Légalité	●●●●●	●●●●●	●●●●●

Issu de l'étude "Cacao zéro déforestation : quels coûts de mise en conformité avec la norme ARS-1000 et le RDUE pour les coopératives de cacao en Côte d'Ivoire ?"



• 3 recommandations pour un cacao équitable et zéro-déforestation

L'étude formule plusieurs recommandation pour favoriser une cacao zéro déforestation, parmi lesquelles :

- 1 **Systématiser des relations commerciales contractuelles et durables entre les coopératives et les exportateurs, avec des prix couvrant les coûts d'investissement et de gestion de la traçabilité ;**
- 2 Soutenir la **mise en oeuvre de systèmes nationaux de traçabilité⁸ dont la gestion et la propriété des données reviennent aux coopératives**, plutôt que de déployer plusieurs systèmes de traçabilité privés contraire à une logique d'efficacité économique ;
- 3 Organiser le co-financement interprofessionnel par les acteur-rices de l'aval de la filière avec :
 - + La mise en place d'un **fond d'appui à la traçabilité** abondé par les entreprises aval de la filière (exportateur, industriel et distributeur) à disposition des coopératives ;
 - + La mise en œuvre d'un **mécanisme temporaire de taxation différenciée (bonus-malus fiscal)** pour rétablir la compétitivité prix des entreprises exportatrices qui s'engagent auprès des coopératives (en finançant leur investissement dans la traçabilité) par rapport à celles plus attentistes qui ne contribuent aux évolutions nécessaires à la transformation de la filière.

Une étude réalisée par CEF, AVSF, RICE et FTAO, dans le cadre du programme Équité.



Soutenu par l'AFD et le FFEM, et conduit conjointement par Commerce Équitable France (CEF) et Agronomes & Vétérinaires Sans Frontières (AVSF), le programme ÉQUITÉ qui s'est déroulé en deux phases sur la période 2016-2023, a contribué au développement économique et durable de six pays (Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Mali, Ghana, Togo et Bénin) en soutenant les filières certifiées de commerce équitable (cacao, karité, noix de cajou, fruits et artisanat).

>> EN SAVOIR + programme-equite.org

8. La Côte d'Ivoire et le Ghana travaillent à la mise en place de systèmes publics de traçabilité par lesquels transiteront l'ensemble des données liées à la production, la circulation et le paiement du cacao sur le territoire. Les phases pilotes sont en cours pour un déploiement généralisé en 2025.



2023-2024

LA HAUSSE DES COURS MONDIAUX DU CACAO BÉNÉFICIE-T-ELLE AUX PRODUCTEUR·RICES OUEST-AFRICAIN·ES ?

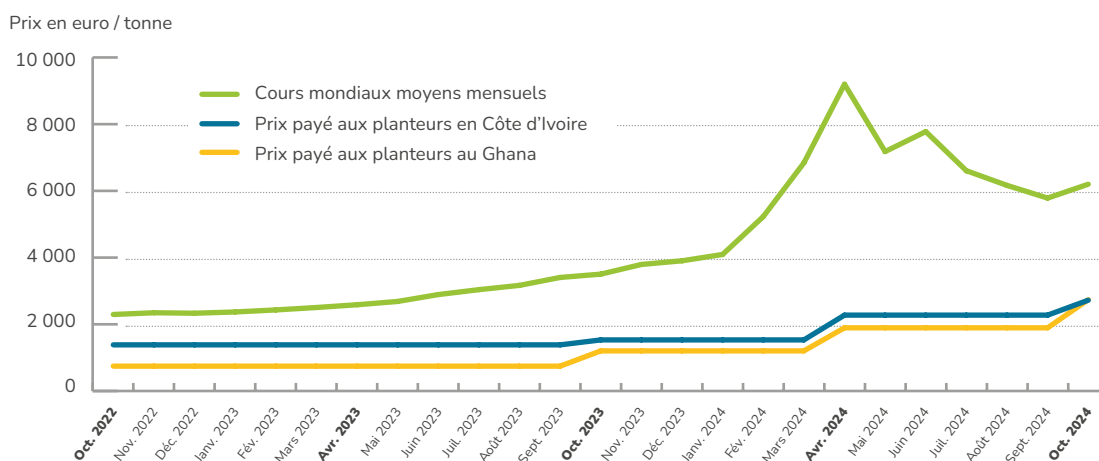
Avec des récoltes diminuées de presque 20% dans le monde en 2023, les cours du cacao ont explosé, passant d'environ 2.000 \$/tonne en septembre 2023 à plus de 12.000 \$/tonne au printemps 2024. Aujourd'hui, les cours se sont stabilisés aux alentours de 7.000 \$/kg, soit une augmentation de plus de 250% en un an.

L'analyse de ce phénomène consacre 2 faits majeurs :

D'une part, les plantations en monoculture, et plein soleil, quasi généralisées en Côte d'Ivoire et au Ghana, ne sont pas résistantes aux changements climatiques globaux, et sont en partie responsables des baisses drastiques de rendements observées lors des dernières campagnes. Il y a donc urgence à investir dans l'adaptation des systèmes de production et dans la transition écologique du cacao.

D'autre part, après des années de prix bas, cette augmentation du prix du cacao représentait pour les familles de planteurs de cacao, une lueur d'espoir. Mais les systèmes de régulation des prix des 2 principaux pays producteurs, la Côte d'Ivoire et le Ghana, basés sur des systèmes de ventes anticipés, n'ont pas permis aux producteur·rices de bénéficier pleinement de la hausse des cours mondiaux. Dans un contexte de forte inflation des coûts de production et d'effondrement des rendements, l'augmentation des prix n'a visiblement pas complètement compensé les baisses de production et n'ont donc pas permis de lutter significativement contre la pauvreté des familles paysannes.

ÉVOLUTION DU PRIX DU CACAO DE 2022 À 2024



Sources : Conseil Café Board, Cocoa Board, ABC Bourse



LA HAUSSE DES PRIX DU CACAO :

PEUT MIEUX FAIRE POUR LES PRODUCTEUR·RICES GHANÉEN·NES

Pendant plusieurs années, le prix du cacao au Ghana est resté bas, ce qui a empêché les agriculteur·rices de réinvestir dans leurs exploitations et a suscité un désintérêt croissant pour la production de cacao. En raison des revenus limités des ménages, les agriculteur·rices et les jeunes n'ont pas été incités à investir dans les parcelles de cacao. La plupart d'entre eux ne peuvent pas employer de main-d'œuvre pour l'entretien des exploitations (taille, désherbage, lutte contre les ravageurs et les maladies, etc.).

En réponse aux demandes des agriculteur·rices et à l'augmentation des prix mondiaux du cacao, le gouvernement du Ghana et le Ghana Cocoa Board - l'organisme de réglementation du secteur du cacao - ont augmenté sensiblement les prix du cacao au cours des trois dernières années. Le prix du cacao pour la saison 2022/2023 a été augmenté de 21% à 12 800,00 GHC (environ 735 euros) par tonne et de 63,5% à 20 943 Ghc (environ 1200 euros) par tonne pour la saison 2023/2024. Pour la campagne 2024/2025, le prix du cacao a été augmenté de 129,36 %, soit 48 000 GH c (équivalent à près de 2760 euros) par tonne.

Cette augmentation significative se traduit par une augmentation des prix payés aux producteur·rices de cacao demandé de longue date. Mais le compte y est-il ? Ces augmentations du prix national du cacao couvrent une partie des coûts de production des cultivateurs qui sont de nouveau en mesure de réinvestir dans leurs exploitations et de s'occuper de leurs parcelles.

Malgré ces augmentations des prix du cacao au Ghana, il y a encore de fréquentes différences de prix entre le Ghana et ses pays voisins au Togo et au Burkina Faso, ce qui alimente des phénomènes de contrebande pour bénéficier de prix plus élevés. Les douaniers semblent devoir faire face à un nombre croissant de cas de fraude portant sur de petites quantités, entre 30 et 300 kg (dissimulation de cacao, utilisation d'itinéraires non approuvés, etc.).

Les membres du Fair Trade Ghana Network (FTGN) considèrent que les producteur·rices de cacao méritent une part plus équitable de la valeur mondiale générée par la filière cacao. Pour eux, le Ghana Cocoa Board devrait aller plus loin en termes d'augmentation du prix revenant aux agriculteur·rices. L'amélioration de leur condition de vie reste un facteur clef pour inciter les familles de planteurs à réinvestir dans la culture d'un cacao pour faire face à la baisse de l'offre mondiale de cacao.

Le Fair Trade Ghana Network (FTGN), un réseau reconnu de coopératives de producteur·rices certifiées du commerce équitable au Ghana, joue un rôle important dans la défense des intérêts de ses membres en se faisant leur porte-parole auprès des agences gouvernementales et des décideurs politiques afin d'influencer les réglementations et les politiques. Ses activités de plaidoyer visent à soutenir une production durable et des échanges commerciaux équitables pour leurs membres afin d'améliorer les moyens de subsistance des familles paysannes. Ces dernières années, le FTGN a également joué un rôle important dans la promotion de l'augmentation du prix national dans le secteur du cacao et dans la sensibilisation au commerce équitable. Le réseau s'est particulièrement impliqué dans les questions du prix du cacao et d'une meilleure rémunération des producteur·rices, ainsi que dans la dénonciation des dangers que représente l'exploitation minière illégale, qui appauvrit les producteurs et entrave tout investissement dans la transition des parcelles.

Au fil des ans, le Fair Trade Ghana Network a défendu les intérêts de ses membres en soumettant des pétitions, en publiant des communiqués de presse, parfois en collaboration avec d'autres acteurs de la société civile (tels que la Ghana Civil Society Cocoa Platform) et en mobilisant ses membres pour qu'ils manifestent pacifiquement contre certains problèmes qui les affectent, avec les résultats escomptés.

Le réseau a également suivi les nouvelles réglementations, telles que le RDUE, et a organisé des sessions d'engagement avec les parties prenantes pour discuter de sa mise en œuvre et de la voie à suivre.



LA PRIORITÉ DU RICE : AUGMENTER LES PRIX PAYÉS AUX PRODUCTEUR-RICES ET RENFORCER LES MOYENS D'ACTION DES COOPÉRATIVES

© ECAM

En Côte d'Ivoire, où les prix sont régulés par le Conseil Café Cacao (le CCC), les producteur-rices s'attendaient à une revalorisation significative du prix bord champ. Finalement, pour la campagne principale 2024-2025, le CCC a fixé le prix d'achat du cacao bord champ à 1 800 FCFA le kilo (soit environ 2,74 euros) - soit une hausse de 80% par rapport au prix de la campagne principale 2023-2024. Une amélioration certes appréciée, mais qui reste timide au regard des besoins des productrices et producteurs de cacao.

● Une augmentation des prix bord champ saluée... mais insuffisante

Pour les membres du Réseau Ivoirien du Commerce Équitable (RICE), les prochaines améliorations des prix doivent mieux tenir compte de l'ensemble des défis auxquels font face les producteur-rices et les coopératives de la filière cacao. Ils rappellent que, pour eux, un prix d'achat équitable du cacao doit permettre aux producteur-rices de vivre dignement de leur travail et de pouvoir investir dans leur parcelles de manière à adapter leurs systèmes de production et faire face aux effets du réchauffement climatique. Le vieillissement des cacaoyères est également un facteur important d'érosion des rendements et pour éviter que les producteur-rices ne soient tentés d'installer de nouvelles parcelles au dépend des forêts, il faut qu'ils puissent investir dans la régénération de la fertilité des cacaoyères existantes. Autant d'enjeux qui nécessitent une revalorisation plus significative des prix payés aux producteur-rices.

● Le rôle des coopératives : un maillon clé de la durabilité des filières... fragilisé par la hausse des prix

Par ailleurs, le RICE rappelle le rôle particulièrement important des sociétés coopératives dans la structuration d'une filière durable : tant pour accompagner l'atteinte des objectifs nationaux en termes d'approvisionnement mondial durable du cacao que pour leur rôle économique et social dans l'amélioration des conditions de vie des communautés rurales.

Pourtant, la capacité d'action des coopératives est limitée par 3 principaux facteurs interdépendants :

- ✦ Une faible pratique de la contractualisation par les acheteurs de cacao (négociants, exportateurs ou chocolatiers) qui nuit à leur visibilité économique et à leur capacité d'accès au crédit.
- ✦ Une difficulté à accéder, dans de bonnes conditions, à des crédits de campagne permettant aux coopératives de collecter le cacao auprès de leurs membres ;
- ✦ Une difficulté à constituer suffisamment de fonds propres pour consolider leurs actions et pour investir dans des services et des infrastructures de qualité.

Le RICE, fortement impliqué dans le renforcement et la professionnalisation des coopératives, s'est mobilisé, aux côtés de la Plateforme ivoirienne pour un cacao durable, pour demander au gouvernement ivoirien une revalorisation du "différentiel de ramassage" - la marge brute générée par la différence entre les revenus issus de la vente du cacao collecté et le coût de cette collecte auprès des planteurs adhérents. Un plaidoyer positif qui a contribué à la décision du CCC d'augmenter à l'été 2024 le différentiel de ramassage, passé de 80 à 100 francs CFA par kilo de cacao vendu (soit une augmentation de 12 à 15 centimes d'euros par kilo). Ce différentiel de ramassage, resté inchangé pendant 10 ans, a freiné le développement des compétences techniques et organisationnelles des coopératives. Dans ce contexte, seules les coopératives qui ont bénéficié des primes de commerce équitable - et dans une moindre mesure des primes de Rainforest - ont pu renforcer significativement leurs performances.



Pour le RICE, cette revalorisation est un bon signal envoyé par le CCC qui permettra aux coopératives de mieux faire face à l'augmentation de leurs charges pénalisées par la hausse des prix en général et en particulier par l'inflation du prix du carburant.

Pour autant, le RICE rappelle que cette hausse n'est pas encore suffisante : les sociétés coopératives doivent également réaliser des investissements importants pour assurer la légalité et la traçabilité du cacao afin de répondre aux exigences du RDUE d'une part et de l'ARS 1000 d'autre part.

Le Réseau Ivoirien du Commerce Équitable (RICE) est l'association des coopératives certifiées commerce équitable de Côte d'Ivoire. Le RICE œuvre depuis sa création en 2009, pour le développement économique, social et environnemental des coopératives et des producteur-rices.

Représenter et défendre les intérêts des coopératives et de leurs membres sont l'une des missions principales du RICE. Le RICE contribue au renforcement des capacités des producteur-rices et de leurs organisations à travers des sensibilisations, des formations sur plusieurs thématiques telles que l'agroécologie, la gouvernance et la gestion financière des sociétés coopératives. Il organise des échanges d'expériences et la mise en relation. Il est membre de la plateforme ivoirienne pour le cacao durable et participe aux différentes consultations sur les standards Fairtrade. Il participe également au dialogue politique Côte d'Ivoire Union Européenne sur le cacao durable.

Afin de promouvoir les principes et valeurs du commerce équitable et créer un cadre d'échange entre les producteur-rices et les autres acteur-rices des filières agricoles, le RICE a initié et a déjà organisé trois éditions des journées Nationales et Régionales du Commerce Équitable en Côte d'Ivoire.

>> EN SAVOIR  rice-ci.com



DIFFUSER LES PRATIQUES AGROÉCOLOGIQUES POUR EN FINIR AVEC LA PRODUCTION MONOCULTURALE DE CACAO

Dans le monde, les surfaces occupées par la cacaoculture ont été multipliées par trois en soixante ans⁹. L'extension de la culture du cacao a reposé sur le recours quasi systématique à la défriche des espaces forestiers qui promettent des rendements élevés pour l'installation de plantations en monoculture intensive. Ainsi, la Côte d'Ivoire, premier pays producteur mondial de cacao, aurait perdu près de 80% de son couvert forestier sur cette période, dont 45% de cette déforestation serait imputable à la production de cacao¹⁰.

L'enjeu aujourd'hui pour lutter efficacement contre la déforestation est de parvenir à stabiliser les cultures du cacao là où elles se trouvent déjà. Le défi est de taille, particulièrement en Afrique de l'Ouest, car actuellement le vieillissement des cacaoyères, l'épuisement de la fertilité des sols et leur faible résistance aux maladies, aux sécheresses ou aux inondations, en raison d'un recours intensif aux intrants chimiques, affaiblissent de manière structurelle la productivité des cacaoyères. L'enjeu est également de susciter l'engagement des producteurs qui peinent à obtenir des revenus suffisants et subissent une baisse de rendements.

Ainsi, la stabilisation des plantations de cacao et la transformation des modes de production vers des pratiques agroécologiques et agroforestières constituent des défis majeurs, qui impliquent une rupture avec l'histoire contemporaine de l'extension des zones cacaoyères.

.....
9. FAOSTAT nov. 2022

10. Article *Transparency, traceability and deforestation in the Ivorian cocoa supply chain* Cécile Renier, Mathil Vandromme, Patrick Meyfroidt, Vivian Ribeiro, Nikolai Kalischek and Erasmus K H J Zu Ermgassen, Published 31 January 2023



DES BIOFABRIQUES DANS LES COOPÉRATIVES DE CACAO : COMMENT LA PRODUCTION D'INTRANTS BIOLOGIQUES PERMET DE LUTTER CONTRE LA DÉFORESTATION DANS LA FILIÈRE CACAO ?

© AVSF

À la recherche d'alternatives aux intrants chimiques coûteux et néfastes pour la qualité des sols, des eaux et de la santé des producteur-rices, 6 coopératives de Côte d'Ivoire et du Togo, certifiées en commerce équitable, ont été appuyées par les agronomes d'AVSF pour développer la production et l'utilisation de bio intrants. Ces coopératives ont capitalisé sur l'expérience de l'entreprise Ethiquable pour se lancer dans la création de biofabriques. Ethiquable soutient l'agriculture paysanne biologique et le commerce équitable en s'approvisionnant auprès de plus de 100 coopératives partenaires. Au-delà de ses achats, l'entreprise coopérative facilite les échanges d'expériences et de pratiques entre ses partenaires de différents pays. En Amérique Latine, elle a soutenu les expérimentations et la diffusion de biofertilisants et de biorépulsifs.

Le programme Équité, piloté par Commerce Équitable France et Agronomes & Vétérinaires Sans Frontières, accompagne ces coopératives dans la mise en place de ces unités de biofabrique.

• Des intrants pour restaurer la fertilité des écosystèmes

Les biofabriques sont des unités de production de biofertilisants ou de biorépulsifs qui visent à régénérer la fertilité des sols, notamment pour pallier des carences minérales, augmenter les rendements et lutter contre les ravageurs des cultures. Il s'agit à d'intrants biologiques et de composts améliorés qui servent d'alternatives naturelles aux intrants chimiques couramment utilisés dans la filière.

• Les biointrants, une alternative économique aux intrants chimiques ?

La production de biointrants à l'échelle d'une coopérative permet aux producteur-rices d'avoir à proximité de leurs parcelles un site de production des intrants de qualité à un tarif accessible. Les coûts de production du cacao ont fortement augmenté ces 3 dernières années - notamment dûe à la très forte inflation des prix des intrants chimiques. Dans ce contexte, les expérimentations sur le bokashi et autres biofertilisants et biorépulsifs, conduites par les coopératives avec des paysans pilotes, suscitent l'intérêt de nombreux-ses producteur-rices.

• Les biofabriques : des innovations paysannes portées par les coopératives

Aujourd'hui des coopératives développent des projets d'ampleur pour commercialiser ces produits à leurs membres. Deux d'entre elles, ont même établi des plans d'affaires sur 5 ans avec la montée en puissance d'une production locale diversifiée de biointrants (bokashi, biofertilisants et biorépulsifs) et des stratégies de commercialisation adaptées aux moyens de leurs membres.

L'intérêt agroécologique de ces alternatives est indéniable. Mais le succès de leur diffusion spontanée réside aussi dans leur intérêt économique. Par ailleurs, les coopératives qui développent des compétences de production de ces biointrants créent des emplois, développent leur notoriété auprès des producteur-rices, mais suscitent également l'intérêt d'acteur-rices de la recherche et d'acteur-rices publiques du conseil agricole.

• Diffusion spontanée des biofabriques

Le phénomène prend de l'ampleur au niveau sous-régional : l'organisation, organisée ou spontanée, de visites d'échanges, accompagne la diffusion de l'information auprès de cacaoculteur-rices de plus en plus nombreux. Ces partages d'expérience ont inspiré d'autres coopératives, qui, en dehors de l'accompagnement du programme Équité, se sont lancés dans l'installation de leurs propres biofabriques.



Des expériences accompagnées dans le cadre du programme Équité.
Une capitalisation approfondie de ces expériences de mise en place de bio-fabriques est disponible à partir de novembre 2024



>> EN SAVOIR  programme-equite.org



© AVSF



POUR UNE AGRICULTURE RÉILIENTE AU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE : QUAND UNE ENTREPRISE SOUTIENT LA DIFFUSION DES INNOVATIONS PAYSANNES

Depuis 2015, la SCOP Ethiquable mène un projet de formation et diffusion auprès de ses coopératives partenaires dans le monde dans la mise en place de biofabriques, de petites unités de production de biofertilisant et répulsifs écologiques.

Cet outil, peu coûteux, permet à la fois de réduire le coût des intrants utilisés pour les cultures et d'augmenter les rendements. Deux leviers forts pour développer la rémunération des producteur-rices et rendre leurs cultures plus résistantes face aux changements climatiques.

• Une adaptation de pratiques anciennes aux enjeux de la culture du café et du cacao

Initiés par des chercheurs japonais, la fabrication de biofertilisants et bio répulsifs a été développée par les organisations paysannes d'Amérique latine dans les années 1980.

L'équipe latino-américaine d'Ethiquable a mené avec ses partenaires un programme de recherche-action pour adapter les biofabriques aux cultures de café et du cacao. Elle a soutenu financièrement la mise en place de formation dans différentes organisations paysannes et édité un guide pratique à destination des producteur-rices. Disponible en espagnol et en français, il détaille les techniques et les recettes disponibles.

« L'ensemble des pratiques innovantes proposées dans ce guide ne repose pas sur un idéal technique, mais sur des expériences paysannes qui ont fait leurs preuves pour améliorer la fertilité des sols, augmenter les rendements et lutter contre les ravageurs. »

Christophe Eberhart, responsable filière chez Ethiquable.

• Des résultats très encourageants

Déjà 25 coopératives dans 10 pays ont pu mettre en place des unités d'auto-fabrication de biofertilisants. Ce sont plus de 12 000 producteur-rices qui ont pu être formés à la préparation de compost et bio répulsifs à partir de décoctions de plantes, de la culture de microorganismes prélevés dans l'humus de la forêt et de ressources naturelles disponibles localement ou produites sur l'exploitation agricole.

« Les résultats sont très positifs en ce qui concerne le rendement et la résistance aux maladies. On peut multiplier jusqu'à 4 fois le rendement après 2 ans. Un impact est également très intéressant - on l'a mesuré et on a également des témoignages de producteurs - sur la résistance aux maladies. »

Laurence Maurice Directrice de Recherche en géochimie environnementale, IRD



• Un impact économique pour les producteur·rices

- + Des engrais bios 10 fois moins chers que ceux disponibles sur le marché, même en bio
- + Des coûts de production réduits
- + Des rendements accrus de 1,4 à 2 selon les productions, les pays, les sols
- + Une plus grande résistance des cultures face aux aléas climatiques : attaques de nuisibles, etc

• Un impact écologique pour l'environnement

- + **Lutte contre la déforestation** en augmentant les rendements des parcelles existantes : les producteur·rices n'ont pas besoin de déforester pour trouver de nouvelles terres plus fertiles
- + **Lutte contre les attaques** : les biofertilisants renforcent les cultures et leur permettent de mieux se défendre en cas d'attaque de champignons ou de ravageurs...

Ethiquable est une entreprise coopérative (SCOP) spécialisée dans les filières agricoles bio et équitables. Ethiquable travaille en direct avec les coopératives de producteur·rices de manière durable dans un objectif de développement et d'autonomisation des coopératives de producteur·rices. La SCOP apporte un soutien technique, financier et logistique en direct aux coopératives, notamment lors de la création de filière.

POUR ALLER PLUS LOIN :

Le guide des biofabriques
(version française)



Table ronde - Fertilité
des sols, essayer les
innovations paysannes
janvier 2024



>> EN SAVOIR + www.ethiquable.coop



L'AGROFORESTERIE, UN LEVIER POUR UNE CULTURE RÉSILIENTE DU CACAO

Très majoritaire, la culture conventionnelle du cacao produit de nombreuses externalités négatives : elle alimente une déforestation grandissante, laissant place à une monoculture gourmande en intrants chimiques néfastes, appauvrissant les sols et la biodiversité, et est peu résiliente au changement climatique. Pourtant, une autre voie existe, bien plus vertueuse pour l'environnement et la santé des producteur-rices : l'agroforesterie.

Les systèmes agroforestiers associent autour des cacaoyers des cultures vivrières, des arbres fruitiers et des arbres forestiers à bois d'œuvre, le tout formant plusieurs étages. Parallèlement, l'amélioration de la diversité biologique augmente la densité et la diversité des auxiliaires de culture et diminue la pression parasitaire. La taille des arbres stimule leur croissance et la floraison et l'utilisation de bio intrants enrichissent les sols. Ces pratiques permettent de se passer d'intrants chimiques, de préserver la qualité de l'eau, de régénérer la fertilité des sols, de restaurer la biodiversité et de réduire la vulnérabilité des parcelles aux événements climatiques. Ces associations de cultures permettent également de diversifier la production et les revenus des producteur-rices.

Dans le cadre du Programme Équité, Agronomes & Vétérinaires Sans Frontières (AVSF) accompagnent des coopératives cacaoyères certifiées équitables dans la mise en place de différents types de systèmes agroforestiers :

• Des nouvelles parcelles de cacaoyers en système agroforestier complexe

Le programme Équité a permis de tester l'installation de parcelles en agroforesterie complexe avec les caractéristiques suivantes : la plantation de 1000 pieds de cacaoyers par ha, autant de bananiers plantain, 100 arbres fruitiers et 100 arbres forestiers à l'ha, ainsi que près de 25 arbres forestiers locaux. De sorte que les arbres à croissance rapide sont mélangés aux arbres à croissance lente, et les plantes à maturité précoce à des plantes à maturité tardive.

Il s'agit d'un modèle hautement intensif, en diversité d'espèces plantées et en main d'œuvre, pour lequel l'investissement de départ approche les 3.000 €/ha.

Appelé « Dynamic Agroforestry Farm » au Ghana, et expérimenté par certaines coopératives, qui souhaitent démontrer que le cacao peut coexister avec les arbres, à rebours du conseil agricole conventionnel, qui recommande de couper les arbres pour se prémunir des maladies. La coopérative ABANGA a testé le développement d'un modèle d'agroforesterie qui associe les cacaoyers avec des cultures vivrières les deux premières années, des légumineuses (qui enrichissent le sol et nourrissent les animaux), des arbres fruitiers, des bananiers et des arbres d'ombrage, en particulier le cocotier.

• La réhabilitation de vieilles parcelles cacaoyères en agroforesterie

Dans les cacaoyères déjà implantées, des arbres fruitiers ou forestiers sont implantés dans des zones de plus faible densité ou sous forme de haies brises-vent, pour protéger les cacaoyers des vents dominants. Dans ces parcelles, la production est donc continue, et les effets de la diversification sont significatifs à moyen terme, entre 3 et 5 ans, puisqu'elle permet de créer de l'ombrage et d'améliorer les apports en matières organiques au sol.

La réhabilitation de vieilles parcelles est progressive pour les producteur.rice.s, et permet avec de moindres efforts de temps de travail et d'investissement, d'améliorer les conditions écologiques dans lesquelles poussent les cacaoyers. La mise en oeuvre de ces pratiques agroforestières a permis d'enrichir plus de 8.200 Ha.

• Rôle des coopératives pour la mise en place de parcelles agroforestières

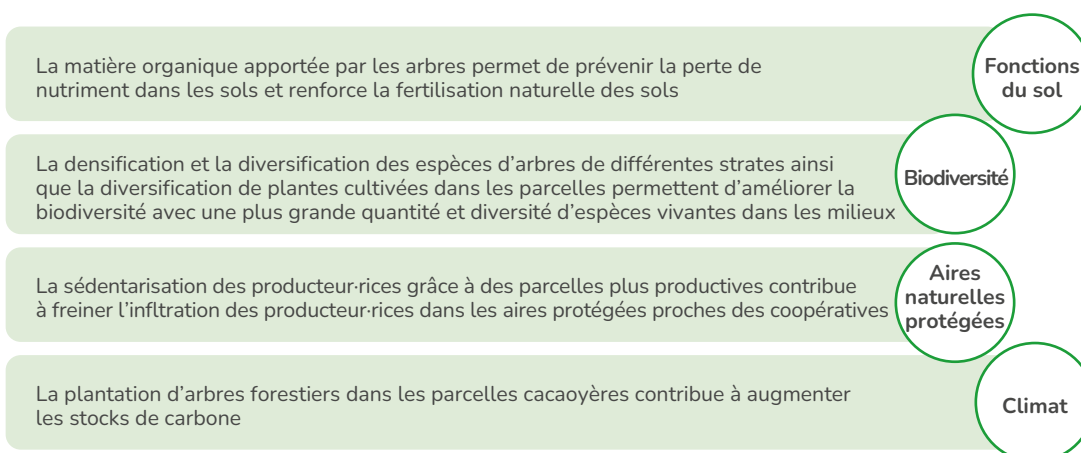
Les défis auxquels font face les producteurs et les productrices pour lancer un projet de transition agroforestière sont nombreux. Les coopératives ont un rôle crucial pour proposer des services à leurs membres productrices et producteurs et les aider à durabiliser les pratiques de production. A condition de disposer de moyens financiers, matériels et humains suffisants pour les mettre en oeuvre - la prime de développement du Commerce Équitable y contribue dans une large mesure.

Le programme Équité a accompagné plusieurs coopératives pour :

- + Proposer un accompagnement technique à leurs membres, en recrutant des techniciens ;
- + Mutualiser des moyens humains pour la réalisation des plantations et de leurs entretien, dans des contextes où la main d'oeuvre est rare ;
- + Mettre à disposition des outils pour garantir la qualité des plantations et la survie des plantes (traçage, piquetage, trouaison, plantation, etc.) ;
- + Consolider ou garantir les demandes de prêts de leurs adhérents auprès d'organismes de micro-finance, pour investir dans leurs parcelles ;
- + Créer des pépinières pour fournir des plants d'arbres adaptés aux plantations de leurs membres ;
- + Valoriser ces innovations en allant à la recherche de nouveaux marchés rémunérateurs associant le commerce équitable à la valorisation des territoires et/ou à l'agriculture biologique.

Le programme Équité a contribué à la professionnalisation des coopératives, à renforcer les compétences de leurs adhérents, et à créer de nombreux emplois pour les jeunes des communautés.

● L'agroforesterie, un puissant levier pour la transition agroécologique dans les coopératives au sein de la filière cacao



« Avec l'agroforesterie, on recrée le milieu naturel autour du cacao. On retrouve de la fertilité du sol par les légumineuses couvre-sol, qui contribuent aussi à limiter l'érosion, on recrée les oubliés qui luttent contre les prédateurs, par exemple les guêpes et les fourmis rouges contre les mirides et les punaises .»

Adama Kaboré, Technicien et producteur de la coopérative CAMAYE.

● Des marchés rémunérateurs, clefs de voûte du financement de la transition agroforestière

La majorité des producteurs et productrices, dont plus de 50 % vivent en dessous du seuil de pauvreté, ne peut investir dans des stratégie de transformation des systèmes de production de leurs parcelles. La construction de filières équitables est un enjeu incontournable pour augmenter le revenu des producteur-rices, afin qu'ils puissent investir, mettre en place et conserver ces systèmes agroforestiers.

Une capitalisation approfondie de ces expériences de transition agroforestière accompagnées dans le cadre du programme Équité est disponible à partir de novembre 2024.



>> EN SAVOIR + programme-equite.org



Perspective d'un acteur de la finance solidaire

Sidi Solidarité Internationale
pour le Développement
et l'Investissement

LA FINANCE SOLIDAIRE : UN LEVIER À MOBILISER POUR INVESTIR DANS DES MODES DE PRODUCTION DURABLES

© Artisans du Monde

Depuis 1983, la SIDI (Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement) finance des institutions de microfinance rurales et des organisations agricoles dans les pays les plus défavorisés. En plus d'un financement commercial qui passe par divers produits (émission de dettes, participation au capital, garanties) entre 200 000 et 2 millions d'euros, la SIDI fournit également de l'assistance technique aux organisations rurales via des subventions ou du coaching personnalisé.

La SIDI soutient des coopératives bio et/ou équitables, majoritairement sur les filières d'export notamment de cacao, via des lignes de crédit en fonds de roulement sur un an (durée de la campagne agricole) et des prêts d'investissement. Cet appui financier permet aux coopératives de franchir des caps en termes de professionnalisation et de services rendus à leurs membres, notamment en termes d'adoption de pratiques agroécologiques et agroforestières.

Aujourd'hui, la SIDI a établi un partenariat stratégique avec Ethiquable. A travers cette démarche, la SIDI finance le développement de coopératives partenaires, notamment FECCANO en Haïti et UCLS à Madagascar sur le cacao bio et équitable. Ces deux pays sont parmi les plus défavorisés, comme l'illustre leur classement au 158^e et 161^e rang à l'indice de développement humain.

Ce partenariat permet de garantir des prix justes pour le cacao, tout en soutenant des pratiques agricoles durables. Chaque année, grâce à la SIDI, ces coopératives accèdent à du crédit de campagne leur permettant de collecter auprès de leurs membres entre 300 et 400 tonnes de cacao. Les crédits de la SIDI sont garantis par les contrats commerciaux entre Ethiquable et leurs coopératives partenaires. Une coopération gagnant-gagnant qui sécurise les approvisionnements de la SCOP Ethiquable et lui permet de transformer les fèves en chocolats gourmands et équitables. Grâce à la double certification bio et SPP (Symbole petits producteurs), les 2 350 petits producteur-rices, cultivant en moyenne entre 0,5 et 2 hectares, voient leurs revenus augmentés de 70 % par rapport aux prix du marché mondial.

En plus de soutenir les producteur-rices, ces coopératives contribuent à la lutte contre la déforestation en adoptant des pratiques agroforestières et en sensibilisant les communautés à la préservation de leur environnement.

Tout ceci est possible grâce à l'engagement continu des plus de 2 000 actionnaires solidaires - particuliers et institutionnels - de la SIDI. Ils permettent à la SIDI de prendre du risque et de continuer à investir dans des contextes compliqués pour financer des organisations à impact qui ont une empreinte sociale et environnementale forte.

Soutenez la SIDI, mangez du chocolat équitable !

Créée en 1983 par le CCFD-Terre Solidaire, la SIDI (Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement) est un investisseur solidaire. Elle accompagne et finance des acteur-rices économiques des pays du Sud, afin de lutter contre les inégalités économiques et la pauvreté, tout en relevant les défis liés au changement climatique.

Avec une trentaine d'organisations de producteur-rices agricoles partenaires, dont les trois quarts sont certifiées biologique et/ou commerce équitable, la SIDI transforme la vie de milliers de petits producteurs familiaux dans 17 pays du Sud.

>> EN SAVOIR  sidi.fr



Perspective d'un label de commerce équitable



FAIR FOR LIFE : UN LABEL DE COMMERCE ÉQUITABLE QUI PLACER LES PRODUCTEUR·RICES AU CŒUR DES SOLUTIONS DURABLES

© Fair For Life

Ces dernières années, la filière cacao a été confrontée à des enjeux croissants liés à la durabilité, en particulier avec l'introduction de nouvelles réglementations internationales et l'impact accru du changement climatique. Plusieurs défis majeurs se posent : la pauvreté des producteur·rices, exacerbée par la volatilité des prix, le travail des enfants, la déforestation, le vieillissement des plantations et les aléas climatiques affectant les récoltes.

Face à ces enjeux, les avancées environnementales et sociales sont notables. Mais peut-on se satisfaire de ces progrès sans répondre à la question essentielle des revenus des agriculteur·rices ?

Le commerce équitable offre une réponse robuste, plaçant l'agriculteur au cœur des solutions durables. Le label Fair for Life, créé en 2007, contribue à améliorer les conditions de vie et de travail des producteur·rices grâce à un cahier des charges strict et à une évaluation exigeante sur le terrain des pratiques au sein de la filière : prix minimum garanti et rémunérateur, financement de projets collectifs, interdiction du travail des enfants, lutte contre la déforestation, promotion de l'agroécologie, et respect de l'environnement.

Les pionniers du label démontrent qu'un modèle économique partenarial et équitable est possible, alliant justice sociale et préservation de l'environnement. S'engager avec Fair for Life dans la filière cacao, c'est choisir une durabilité juste, bénéfique pour les producteurs et respectueuse de la planète.

Fair for Life est un programme de certification pour le commerce équitable dans les domaines de l'agriculture, de la fabrication et du commerce. Il a été créé en 2006 par la Swiss Bio-Foundation en coopération avec le Groupe IMO, puis repris par le Groupe Ecocert en 2014 pour répondre à une demande spécifique des acteur·rices de l'agriculture biologique. Au-delà du concept inhérent de prix équitable, et dès le début de sa création, Fair for Life est conscient de la notion de « filières responsables » : avoir une vision à long terme, s'engager avec sincérité et agir de manière responsable tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

>> EN SAVOIR + www.fairforlife.org



STIMULER LA DEMANDE : DONNÉES ET PERSPECTIVES DE MARCHÉ EN FRANCE



© Max Havelaar France

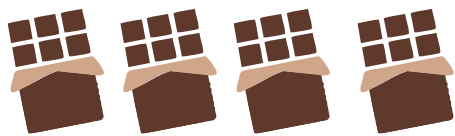


Les chiffres clés des
ventes en France

ZOOM SUR LES VENTES 2023 DU CHOCOLAT ÉQUITABLE EN FRANCE

Le commerce équitable, un levier d'accélération de la transition écologique de la production de cacao et de la lutte contre la déforestation !

88 % des chocolats de commerce équitable sont également labellisés Bio, contre seulement 4.4 % du chocolat classique vendu en Grandes Surfaces (Données 2022 du Syndicat du Chocolat)



Les ventes de chocolat issu du commerce équitable ont augmenté de

+6 %

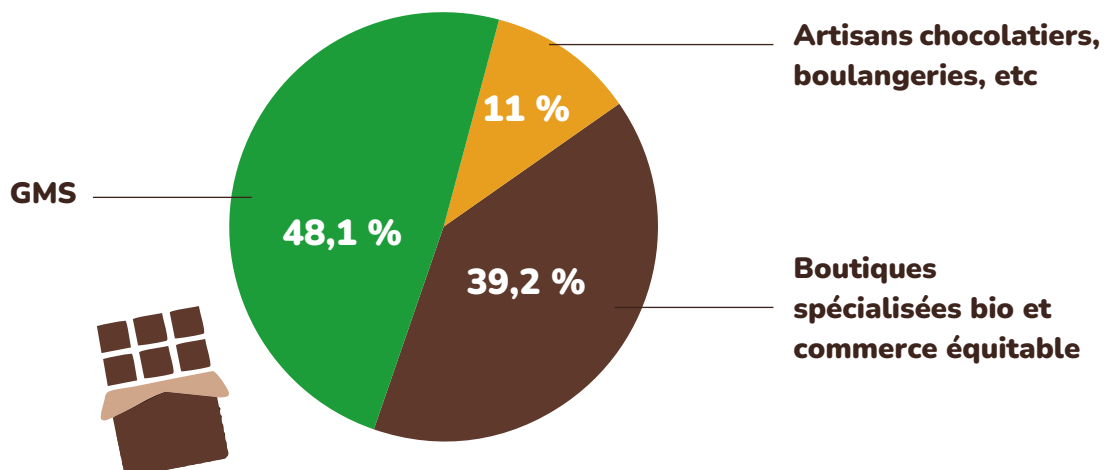
250 MILLIONS €

de vente de produits chocolatés en 2023

Ce qui équivaut environ à :

90 MILLIONS

de tablettes de chocolat



Retour d'expérience
d'un distributeur engagé



QUAND UN DISTRIBUTEUR IMPULSE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS TOUTE SA CHAÎNE DE VALEUR : BIOCOOP, UN DISTRIBUTEUR EN FAVEUR D'UN COMMERCE JUSTE, ET PAS JUSTE DU COMMERCE

© Biocoop

Le rôle des distributeurs dans le développement d'un commerce plus équitable est déterminant. En France, Biocoop, leader de la distribution spécialisée bio, a décidé il y a maintenant plusieurs années de ne référencer dans ses rayons que du chocolat issu du commerce équitable (idem pour le café, le thé, le riz, la banane, le sucre et les noix de cajou). Cette politique ambitieuse de référencement a incité de nombreuses marques à améliorer leurs pratiques commerciales à l'égard des producteur-rices de cacao et à s'inscrire dans un programme de commerce équitable labélisé.

Aujourd'hui, le réseau Biocoop réalise près de 25% de son chiffre d'affaires avec la vente de produits issus du commerce équitable - la moitié pour des produits issus de filières internationales et l'autre issue de produits "commerce équitable Origine France".

Biocoop a pris l'engagement de réduire son empreinte carbone de 25% d'ici 2030, en luttant notamment contre la déforestation. Le projet "Décarbonons" amène le distributeur à interroger toutes les filières de ses fournisseurs sur le café et le chocolat, pour faire un état des lieux des pratiques et stimuler dès 2025 la transition agroforestière sur l'ensemble des filières des produits référencés.

Les objectifs du projet "Décarbonons" visent la transformation des filières qui fournissent les produits à marque Biocoop. Dès 2025, 100% de tablettes chocolat à marque Biocoop devront garantir qu'elles ne sont pas issues de filières ayant participé à la déforestation et que ces mêmes filières auront, à minima, entamé une transition agroforestière. C'est déjà le cas de 2 tablettes d'origine République Dominicaine (le 85% et le 99%), et de 100% du café à Marque de Biocoop. En 2030, l'objectif sera pour l'ensemble des fournisseurs d'être à 100% de tablettes chocolat et de café non déforestés et en agroforesterie.

Depuis juin 2021, une nouvelle gamme de café de la marque Biocoop est présente en rayon. Coconçu avec Solidarmonde sous la marque Artisans du Monde, le café de forêt d'Éthiopie est cultivé dans le plus haut niveau abouti d'agroforesterie. Il est cultivé en altitude, dans les hauts plateaux, près des sources du Nil, ce qui contribue à sa qualité et au développement des arômes. Une expérience sur laquelle Biocoop entend capitaliser pour accompagner également la transition agroforestière de ses filières cacao.

Biocoop est née les pieds dans la terre, d'un échange direct entre producteur-rices et consommateur-rices. Le but de Biocoop est de participer au maintien des cultures locales et de défendre l'agriculture bio et paysanne de proximité, avec la vision d'un commerce qui préserverait l'environnement, les territoires, et les travailleurs qui y vivent... au Nord comme au Sud.

Biocoop ne pèse que 0,8% du marché alimentaire en France mais représente à lui seul 17% du marché du commerce équitable, ce qui démontre son engagement.

>> EN SAVOIR + [biocoop.fr](https://www.biocoop.fr)



Le marché de la restauration collective



CHOCOLATINES À LA CANTINE, CHOISISSEZ LES ÉQUITABLES ! LES ENJEUX DE LA TRANSFORMATION DES ACHATS PUBLICS

Développer la présence des produits de commerce équitable dans tous les lieux du quotidien fait partie des missions de Commerce Équitable France. C'est pourquoi le collectif a poussé pour l'introduction des produits issus du commerce équitable dans les objectifs de la loi EGALIM qui demande aux restaurants collectifs publics et privés d'introduire 50 % d'alimentation saine et durable. Et depuis la loi Climat & résilience de 2021 les produits issus du commerce équitable font bien partie des produits devant être intégrés en restauration collective au titre d'EGALIM.

Plus de produits du commerce équitable dans les cantines c'est développer le marché et offrir de nouvelles opportunités de valorisation pour les producteurs-rices bénéficiaires du commerce équitable. Les cantines sont aussi des lieux intéressants de sensibilisation des enfants ou des adultes.

Goûters pour les plus petits, desserts maison, chocolat chaud du petit déjeuner à l'internat, repas festifs avant Noël, le chocolat équitable sous toutes ses formes pourrait être dans toutes les cantines.

• Proposer du chocolat équitable à la cantine :

Il est désormais possible et aisé d'intégrer des clauses relatives au commerce équitable dans les marchés publics : Toutes infos dans le Guide « Du commerce équitable dans ma cantine »

Il existe une offre de produits labellisés commerce équitable et adapté aux besoins de la restauration existe : <https://www.commerceequitable.org/fournisseurs-et-grossistes/>

Et des collectivités et restaurants le font déjà. A titre d'exemple, la Ville de Paris s'est engagée dans son Plan d'Alimentation Durable. D'ici 2027, 100 % du chocolat consommé dans les 1 300 restaurants collectifs municipaux sera labellisé commerce équitable. 30 000 kg de poudre chocolatée labellisée commerce équitable sont déjà consommés tous les ans dans les restaurants universitaires du CROUS par les étudiant-es.



**Du commerce
équitable**
dans ma cantine!



Pour renforcer et mettre en valeur les bonnes pratiques, Commerce Équitable France anime le réseau Territoires de Commerce Équitable : rejoignez le réseau !

>> EN SAVOIR + commerceequitable.org/territoires



POUR UN CHOCOLAT ÉQUITABLE DANS NOS TERRITOIRES : L'APPEL D'ARTISANS DU MONDE

Avec la campagne « Pour un chocolat équitable dans nos territoires », le réseau Artisans du Monde appelle les collectivités territoriales à promouvoir une consommation durable et responsable du cacao.

● Pourquoi mobiliser les collectivités ?

Le secteur du cacao fait face à des enjeux cruciaux : pauvreté, exploitation des enfants, déforestation. Les collectivités peuvent jouer un rôle décisif en intégrant des critères de commerce équitable dans leurs achats publics, notamment via la restauration collective. Elles répondraient ainsi aux aspirations de la population française, dont 78% se mobilise pour une consommation responsable (selon le Baromètre Greenflex 2023 de l'ADEME), tout en respectant les exigences de la loi EGalim et du Code de la commande publique, qui visent 50% de produits durables dans la restauration collective et 100% d'achats publics avec des critères environnementaux.

● Sensibiliser le grand public et développer les achats publics équitables pour un changement durable

La campagne d'Artisans du monde se déploie autour de deux axes :

- ✦ D'abord, **sensibiliser le grand public** avec des actions locales : dégustations, interventions en milieu scolaire, animations, rencontres et événements.
- ✦ Ensuite, **interpeller les collectivités** en les invitant à s'engager concrètement pour des achats publics de chocolat équitable. Les associations locales d'Artisans du Monde soutiennent cet engagement par des courriers et des rencontres avec des élu-es, ainsi que par des invitations à participer à des événements dédiés – permettant notamment de rencontrer et de dialoguer avec des producteurs de cacao.

● Des supports pédagogiques pour sensibiliser au commerce équitable

Artisans du Monde, en tant qu'acteur d'éducation populaire, certifié Qualiopi et agréé complémentaire de l'enseignement public, conçoit des outils pédagogiques, forme des animateurs et animatrices et la communauté éducative pour intervenir dans les écoles et dans l'espace public.

Cette démarche pédagogique vise à sensibiliser les citoyen-ne-s pour mieux comprendre le fonctionnement du commerce international, la provenance et les conditions de production des produits, les enjeux sociaux, environnementaux, de genre, dans les filières. C'est l'occasion également de faire connaître et comprendre l'intérêt du commerce équitable pour faire face à ces défis et pour accompagner des démarches de transition.

Artisans du Monde propose une palette d'outils, pour aborder différents objectifs du développement durable, adaptée à différents publics : animations scolaires pour sensibiliser les jeunes aux enjeux de la filière cacao, livrets pédagogiques, escape games, vidéos explicatives et jeux éducatifs.

Artisans du monde souhaite donner aux collectivités et à leurs citoyen-nes les moyens de comprendre les impacts positifs du commerce équitable et de se mobiliser en faveur d'une consommation responsable.



- Ensemble, faisons du chocolat un symbole de justice sociale et de respect de l'environnement.

Devant l'urgence d'agir face au dérèglement climatique et à la montée des inégalités, le commerce équitable est une démarche concrète pour répondre à ces défis et pour soutenir l'engagement des collectivités à mettre en œuvre les objectifs de développement durable. La restauration collective est un levier clé pour démocratiser l'accès au chocolat équitable. Les élections municipales de 2026 seront une étape clefs pour encourager les candidat·es et les élu·es à faire du commerce équitable une priorité.

Depuis 50 ans, Artisans du Monde milite pour un commerce équitable, à travers un réseau de plus de 100 associations et 2500 bénévoles dans toute la France. En tant que premier mouvement associatif de commerce équitable, Artisans du Monde porte la vision d'un commerce qui respecte les droits humains, protège l'environnement et assure un revenu décent aux producteurs et productrices.

>> EN SAVOIR  artisansdumonde.org



© Artisans du Monde





Le marché de la restauration collective

FAIRTILE
INITIATIVE POUR UNE COMMANDE
PUBLIQUE ÉQUITABLE

FAIRTILE : STIMULER L'INTRODUCTION DU COMMERCE ÉQUITABLE DANS LA COMMANDE PUBLIQUE

Afin d'accélérer le déploiement du commerce équitable dans la restauration collective et la commande publique (les lois EGAlim et Climat & Résilience ont introduit un contexte particulièrement porteur pour le développement des produits issus du commerce équitable dans la restauration collective; ceux-ci sont intégrés aux 50% de produits « durables » demandés aux collectivités depuis janvier 2022), l'ONG de commerce équitable Max Havelaar France a lancé en septembre 2024 un outil donnant le pouvoir d'agir aux citoyens et citoyennes en interpellant leurs élus locaux sur la situation dans les cantines scolaires, notamment sur la question du cacao/chocolat : <https://interpellation.maxhavelaarfrance.org>



Alors que la France s'est engagée dans une stratégie nationale visant à promouvoir le cacao durable, produit dans le respect de normes environnementales et sociales, celui qui est utilisé pour nos enfants dans les cantines n'est pas certifié durable. Ce qui signifie qu'il est potentiellement source de déforestation, produit par des enfants et à l'origine de l'extrême pauvreté dans laquelle vivent les cacaoculteurs (qui gagnent souvent moins de deux dollars par jour).

260 emails ont déjà été envoyés, 160 communes ont été contactées et 7 élu-es ont déjà répondu, que nous allons aider dans le cadre de Fairtile, une initiative créée pour accompagner le déploiement d'une commande publique équitable.

Depuis 1992, l'ONG Max Havelaar France agit pour développer un commerce équitable, respectueux des droits humains et de l'environnement. Elle milite en faveur d'une économie mondiale éthique et responsable.

Avec le label Fairtrade/Max Havelaar, elle mobilise sur le territoire français les entreprises, les citoyens-consommateurs et les pouvoirs publics afin d'assurer aux paysans et travailleurs salariés des pays en développement une meilleure rémunération et des conditions de travail décentes. Max Havelaar France est membre fondateur du mouvement international de commerce équitable Fairtrade/Max Havelaar.



Association de loi 1901 à but non lucratif, Commerce Équitable France est le collectif des acteur·rices français·es de commerce équitable et promeut les valeurs du commerce équitable en France et à l'international.

Le collectif œuvre pour faire émerger des règles du commerce mondial plus équitable, en phase avec les Objectifs de Développement Durable, et démocratiser la consommation durable.

Un prix juste pour les producteur·rices et une transformation des cadres publics de régulation, sont les leviers du commerce équitable pour atteindre la justice sociale et la protection des écosystèmes.

Commerce Équitable France

Jardin d'Agronomie Tropicale de Paris
45 bis, avenue de la Belle Gabrielle
94736 Nogent sur Marne Cedex

www.commerceequitable.org

contact@commerceequitable.org



Ce dossier cacao a été rédigé par :



Dans le cadre du Programme Équité :



Un programme de :



Financé par :

